

## 2B FERMETURES

SASU au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 843 730 557,  
dont le siège social est situé 17 RUE ST ANDRE 66600 RIVESALTES

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 JUILLET 2026

---

L'an deux mille vingt-six,  
Le six juillet,  
À quatorze heures.

Au siège social, 17 RUE ST ANDRE 66600 RIVESALTES.

Monsieur Bruno BELMONTE demeurant 25 RUE DES PRIMEVÈRES 66410 VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune émises par la société 2B FERMETURES,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Bruno BELMONTE.

## 1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Bruno BELMONTE, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

## 2. A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIÈRE DÉCISION

---

L'associé unique rappelle la décision en date du 15 juillet 2024 prise en application de l'article L225-248 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique indique qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Par conséquent, l'associé unique décide de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société et à la suppression de la mention relative à ces capitaux propres sur son Kbis. Tous pouvoirs seront éventuellement conférés afin de réaliser les formalités y afférentes.

## DEUXIÈME DÉCISION

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bruno BELMONTE

Zone de signature

